



PTZ travaux rénovation énergétique appart ancien

Par nautile

Bonjour.

J'ai souscrit un prêt à taux zéro auprès de ma banque. Je suis éligible, tous les documents ont été fournis, j'ai un pré-accord.

Montant demandé 41000? sur 60 mois.

Je n'ai pas demandé d'assurance pour ce prêt (décès, invalidité etc...) mais la banque m'en propose un qui n'est que conseillé d'après ce qui m'est indiqué par écrit.

Pour info, je laisse en continu sur mes différents comptes depuis près de 10 ans, largement plus que ces 41000?.

Ma conseillère m'avait demandé mes autres relevés bancaires (autres banques) et mes 3 taxes foncières; elle a pu voir que je suis largement solvable.

Je ne souscris d'ailleurs que pour éviter de me démunir de mes liquidités.

Les travaux globaux s'élèvent à plus de 100000?.

Je souhaiterais savoir si ma banque est en droit de refuser l'accord final si je ne prends pas d'assurance.

Cdt.

Par yapasdequoi

Bonjour

La banque définit ses propres critères.

On ne peut rien vous promettre.